[illegible]

833. – Structures sont elles meubles (...) meuble ou immeuble.

Note sur 842.

Altération supplémentaires of omitted à la Partie Générale – Décisions pour les 2 1ères. Reste "gratuitous"?

§13. – A-t-on finalement décidé d'ajouter le mot lessee? Non.

44 / Du texte additionnel: quid de la référence "Book on Obligations"? Modification proposée au R.C.

alterations for the words "general" in the meetings of the Companies

décision pour les art.: des baux de 99 ans?

5e instalment. Quand?

Note fournie sur le gage successif

Note fournie sur l'art 763

ดาวน์โหลดจากระบบ TUDC โดย Shiori Tamura หมดอายุ 14/02/2563